

## Le notaire et les procédures collectives

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné

---

Notaires et Clercs pratiquant le droit des entreprises en difficulté

### Compétences pédagogiques :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Être en mesure d'identifier les besoins du client en présence d'une entreprise en difficulté
- Savoir rédiger les actes pendant la procédure collective
- Savoir réaliser les formalités

### Contenu

---

Introduction : les procédures existantes

La cession avant l'ouverture d'une procédure collective

- Les règles de la période suspecte
- La remise du prix

La cession dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire

- Quand remettre le prix au mandataire ?

- Qui signe l'acte ?
- Comment radier les inscriptions?
- Quid du consentement du conjoint ?

## Cession d'actifs post liquidation judiciaire

- Qu'en est-il de la situation du débiteur qui a été mis hier en liquidation judiciaire ?
- Comment vendre en toute sécurité les biens qui ont été oubliés lors de la clôture ?

## Prérequis :

---

Pas de prérequis exigés. Toutefois, une maîtrise des bases du droit des sociétés et du droit des biens et de la fiscalité des transmissions d'entreprise permettront de suivre la formation plus efficacement.

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et

de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation